



Communiqué de presse

Clichy, le 13 novembre 2013

Bac d'Asnières : Le Conseil municipal approuve les délibérations

Voici les principaux points du Conseil municipal qui s'est tenu le mercredi 13 novembre 2013 et dont vous pouvez retrouver l'intégralité sur le site de la Ville :

www.ville-clichy.fr

Deux questions d'actualité ont été présentées en début de Conseil municipal sur le devenir de l'Hôpital Beaujon. Le Maire a rappelé que suite à la récente nomination de Martin Hirsch en tant que Directeur général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, il a invité celui-ci à rétablir la confiance, en se mettant à l'écoute des élus, afin de redonner la priorité à la satisfaction des besoins de santé des populations. Il a demandé à pouvoir le rencontrer dès que possible afin de faire le point avec lui sur le devenir de l'Hôpital Beaujon.

DEVELOPPEMENT URBAIN – POLITIQUE DE LA VILLE

HABITAT

ZAC du Bac d'Asnières : Approbation des travaux et de leur délai d'exécution, prévus dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière avec DUP de travaux

Lors du Conseil municipal la délibération, suivant la Déclaration d'Utilité Publique de travaux arrêtée par la Préfecture le 2 juillet 2013, et qui a pour objectif de valider pour chaque immeuble à restaurer le programme de travaux et leur délai de réalisation, a été présentée. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une ORI, opération de Restauration Immobilière mise en œuvre par la ville.

La délivrance de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique par le Préfet intervient après que la Ville se soit prononcée sur l'intérêt général du projet, et après transmission de projet à la Préfecture. Le code d'expropriation précise également que l'acte déclarant l'utilité publique du projet doit intervenir au plus tard un an après la clôture de l'enquête, soit avant le 16 novembre 2013.

Contacts Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

La délibération présente les 9 immeubles concernés qui sont le 81, boulevard Victor Hugo, le 32, rue de Paris, le 12, rue de Paris, le 20, rue Poincaré, le 4, rue des Bateliers, le 6, rue Martre, le 46, rue du Landy, le 38, boulevard du Général Leclerc, et le 2, rue Pasteur.

Cette délibération permet notamment d'engager les propriétaires à mettre en œuvre les travaux sur une durée allant de 12 à 15 mois.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)



URBANISME

ZAC du Bac d'Asnières : Approbation des résultats de l'enquête parcellaire

La délibération présentée lors du Conseil municipal vise à approuver les résultats de l'enquête parcellaire menée sur la ZAC.

La SEM 92, concessionnaire de la ZAC du Bac d'Asnières, est arrivé au terme des négociations possibles avec les propriétaires des biens situés

dans son périmètre d'action. Elle a eu besoin de recourir à des procédures d'expropriation pour mener à bien les démolitions des immeubles dégradés nécessaires à l'opération d'aménagement. Par ailleurs les relogements mis en œuvre par la SEM 92 laissant vacants des locaux dangereux pourraient entraîner à tout moment le « squat » de ces immeubles vides et dangereux.

Une enquête publique a eu lieu du 1^{er} octobre 2012 au 16 novembre 2012, afin de mettre en place la Déclaration d'Utilité Publique. Le préfet a demandé à la ville de Clichy de délibérer sur ce point avant le 16 novembre 2013.

La procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête publique parcellaire lancée par le syndicat mixte a été transférée au bénéfice de la ville de Clichy-la-Garenne, reprenneur de la concession d'aménagement et de la ZAC chargée de sa mise en œuvre. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour l'enquête préalable à la DUP et pour l'enquête parcellaire.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération, après qu'un amendement a été ajouté concernant une parcelle \(au 27, rue du Bac d'Asnières\) qui sera retirée de la DUP.](#)

Contacts Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Charte Eco Citoyenne du Commerce Clichois

Dans l'objectif du respect du « vivre ensemble » entre les acteurs économiques et les habitants, et afin de répondre aux attentes des commerçants et des habitants, il a été proposé au Conseil municipal la mise en place d'une Charte Eco Citoyenne du Commerce Clichois. Celle-ci vise notamment à veiller au respect des horaires de fermeture des commerçants sur la ville, afin de ne plus engendrer de nuisances sonores pour les habitants. Cette charte vise également à créer un label et à promouvoir les commerçants qui auront mis des actions visibles en place pour des sujets tels que l'énergie, le bruit, les transports, les déchets, les emballages, les écoproduits et la gestion de l'eau.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)

Lors du Conseil municipal un vœu de soutien à Christiane Taubira a été présenté et adopté à l'unanimité.

« [...] *La contagion prospère aussi en France, les digues cèdent peu à peu et c'est pour cela qu'il nous appartient de réagir. Nous ne reprendrons pas ici la nature des injures, nous citerons simplement les propos de Christiane Taubira « des millions de gamines savent qu'on peut les traiter de guenon dans les cours de récréation »...*

Aujourd'hui 13 novembre 2013, les Elus de Clichy-la-Garenne doivent unanimement et solennellement contribuer à porter cette voix ».



VOIRIE – CADRE DE VIE

Développement durable – Arrêt du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement vise en premier lieu à améliorer la qualité de vie des habitants. 16 propositions de réduction des nuisances sonores sur l'ensemble de la Ville sont donc dressées dans le PPBE. A savoir : Diminution des vitesses, aménagements de la voirie, boulevard périphérique (enrobés acoustiques et écrans),

Contacts Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

déplacements dans le cadre du plan Clichois des déplacements, utilisation des véhicules propres et électriques, prise en compte de l'utilisation des vélos, redéfinition des trajets et fréquences Ratp et SnCF, déplacement au moyen de navettes fluviales, implantation et forme architecturale des bâtiments, isolation des bâtiments contre les bruits extérieurs, préservation des zones calmes, écrans acoustiques et renouvellement-amélioration du matériel en zone ferroviaire, livraisons silencieuses, mise à jour des cartes du bruit, communication et sensibilisation au bruit.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)

GUICHET UNIQUE DES SUBVENTIONS

Subvention exceptionnelle de solidarité au profit des Philippines

Dans le cadre du recours à la procédure d'urgence, la ville souhaite faire un don via l'association « Action pour la Faim » en faveur des Philippines et des victimes du typhon « Hayan », qui ont subi de nombreuses pertes. Cette subvention exceptionnelle s'élève à 5000 €.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)

Lors du Conseil municipal un vœu de concernant le lieu de culte musulman a été présenté et adopté à l'unanimité.

« [...] Nous formulons le vœu que la communauté Musulmane dans son intégralité dispose à l'instar des autres religions présentes sur notre commune d'un lieu de culte digne et définitif et demandons au conseil Municipal de respecter les engagements pris dès 2004, avec l'association ACCMC sur le terrain situé au 20/24 rue Valiton, et qu'enfin les projets, notamment celui de la restructuration des 15 classes de la maternelle du groupe scolaire Victor Hugo, puissent enfin avancer dans le respect de toutes et de tous. »

AFFAIRES SOCIALES

Convention entre la ville et le CCAS

Les actions du C.C.A.S. se matérialisent à travers plusieurs services municipaux de la solidarité : le service social, le service retraités et personnes âgées, le service handicap, l'Espace Insertion, le service petite enfance et le service administratif et financier. Une 1^{ère}

Contacts Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

convention a été signée en 2010 pour une durée de 3 ans. Il est proposé une nouvelle convention entre la Ville et le CCAS, pour une durée de 3 ans, reconductible expressément.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)

Subvention de la ville au CCAS pour le RSA Jeunes Clichois

Face au constat des difficultés financières rencontrées par les jeunes accueillis dans le cadre de la Mission Locale de Clichy, la Ville maintient le Revenu de Soutien à l'Autonomie pour les Jeunes Clichois jusqu'à la fin de l'année 2013.

Chiffres clés :

- **203** jeunes **entrés** dans le dispositif

- **45 %** des sorties du dispositif sont justifiées par l'intégration d'un **emploi** (66 jeunes)

Le suivi régulier des jeunes a joué pleinement son rôle. L'allocation ne pouvant exister sans contrat actif avec la Mission Locale, le dispositif incite donc le bénéficiaire à faire un retour d'informations régulier à son référent d'insertion.

Par ailleurs, 25 emplois d'avenir ont été signés sur la Ville de Clichy afin de répondre aux objectifs nationaux de lutte contre le chômage des personnes faiblement qualifiés. La délibération vise donc à poursuivre le dispositif jusqu'à fin 2013 et à verser une subvention de 60 000 € au C.C.A.S.

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)

RESSOURCES HUMAINES

Bilan d'activités 2012-2013

Chaque année, la Ville de Clichy permet à tous les Clichois de prendre connaissance du bilan d'activités grâce à un site internet dédié. Cet outil qui répond à l'exigence de la Ville de présenter l'ensemble des missions et actions menées par les services, permet à tous les habitants de mieux apprécier la qualité du service public rendu par l'administration. Ainsi, le bilan d'activités consultable par tous les Clichois, est un outil important de l'administration clichoise. <http://www.bilan-activites-clichy.fr/2013>

► [Le Conseil municipal a approuvé cette délibération.](#)

ADMINISTRATION GENERALE

► [Le Conseil municipal n'a pas remis en cause la qualité d'Adjoint au Maire du 2^{ème} adjoint au Maire.](#)

Contacts Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr